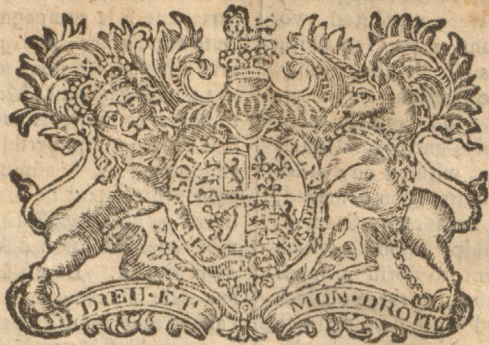


THE
QUEBEC
GAZETTE.



NOMB. 220.
LA
GAZETTE
DE
QUEBEC.

THURSDAY, MARCH 16, 1769.

JEUDI, le 16 MARS, 1769.

T U N I S, SEPTEMBER 16.

THE Minister which the Bey sent some time ago to Pascal Paoli, General of the Malecontents in Corsica, is returned accompanied by Pacciola. We are not quite certain whether he has succeeded in the commission he was charged with; but it is generally believed that he has concluded a truce between this Regency and the Corsicans.

Casimca, in Corsica, September 29. In consequence of a Resolution taken in the last Council of War, the National Troops are divided into several Corps, and are so advantageously posted, that they can at the same Time observe the Motions of the Enemy, and assist each other. The Corsican Army is re-inforced daily by Volunteers. Two Lieutenant-Generals, Abbattucci and Gafforio, are appointed to direct the military Operations in those Parts where Paoli cannot be present.

Warsaw, October 8. Yesterday a courier arrived from Lithuania, with advice that the Confederates of Prazaw have had a sharp rencounter with the Russian troops, in which the former were much worsted, having had about 400 men killed and wounded, and lost 8 Pieces of Cannon, and all their Baggage.

Petersburgh, October 11. The Empress, who hath done every Thing which her Honour and the Law of the Nations permit to prevent a Rupture with the Grand Signor, will wait the Event with Tranquility. Her Majesty is in a proper Condition to repel Force by Force, and she hath Reason to rely on the Fidelity, as well as on the Bravery of her Troops. It is somewhat singular that the Porte should make its Armaments so late in the Season; and it is apparent, that if War was to be declared immediately, the Operations could not commence till next Spring.

L O N D O N, OCTOBER 20.

It is said several Ladies, of the first Fashion and Fortune in England, are going to open a voluntary Subscription for the intrepid Hero of Corsica, in Imitation of those immortal Fair Ones, who, in the former War, voluntarily subscribed, a large Sum of Money for the Assistance of the present Empress Queen of Hungary.

October 22. There are Accounts, it seems, from France, which mention that the Comptroller-General of the Finances there has been banished to his Estate for some Misdemeanor in Office:—This Officer is there equal to the first Lord of the Treasury or Chancellor of the Exchequer here.

We hear that Yesterday some Dispatches of Importance arrived at St. James's from the Court of Berlin, and that they were immediately laid before the Privy-Council, which was sitting at the Time of their Arrival.

October 25. Letters from Lisbon, dated September 20, say, "As the Petition which the English presented to the Senate, desiring that they might not be included in the Ordinance lately published, which prohibits the Sale of Corn from private Ware-houses, has been rejected, it is thought that the Honorable William-Henry Lyttleton, the British Minister at this Court, will apply directly to the King for Redress, which the British Merchants flatter themselves they shall obtain the more readily, as what they apply for on this Occasion, is consistent with the Privileges to which they are intitled in this Kingdom."

October 27. Sir George Maccartney is appointed to the Office of Joint-Paymaster of Ireland, in the Room of Colonel Barre, that Gentleman having resigned.

Some Letters from Leghorn mention, that three Districts in Corsica, who lately surrendered to the French, had again revolted to General Paoli; having got Possession of a Quantity of Artillery, Ammunition and Money; and made many of their new Masters Prisoners.

October 29. Among other Entertainments prepared for his Majesty the King of Denmark in France, is the very singular one of a grand hunting Match, in the Woods of Chantilly, by Candle Light; for which Purpose Orders are given by the Prince Conti, for immediately fixing therein upwards of 150,000 Lamps, with very large Burners.

Letters from Paris mention, that the Court had received Intelligence that Paoli, in a late Assembly of the Corsican Chiefs, assured them, that he had Promises from three different Quarters (producing Letters at the same Time) of being plentifully supplied with Money and Ammunition in a very short Time.

November 15. Advices received by the Egmont East-Indiaman, confirm the Account of a Peace being concluded with the Nizam, in Consideration of a Sum of Money to be paid him; but the War with Hyder Ally continues with great Obstinacy, and at an enormous Expence to the English. Hyder Ally keeps his Army in a mountainous Country, where our Troops cannot act, and he frequently harasses us with his Cavalry. The great Distance at which this War is carried on from our Settlements, renders it not only very expensive, but also difficult to supply our Army with Provisions; and Colonel Smith, Commander of the Company's Troops, had been obliged, on that Account, to retire nearer Home, a little while before the Egmont left Madras.

Extract of a Letter from a Gentleman in India, to his Friend in London, dated Ship Lord Mansfield, Tellechery Road, April 15, 1768.

"It may not be disagreeable to you to see a short Account of an Expedition we have had since we have been in this Country; there is one Hyder Alle Nag, that is now one of the powerfulst Princes in this Country, that, from a Corporal of Seapoys, has usurped over all the Country from Bombay to Madras, and in the Year 1767, marched an Army of 100,000 Men against our Nabob of Arant, on the Coast of Caromandel, and at the same Time we were at Peace with them here. But in the Month of February,

T U N I S, le 16 Septembre.

LE Ministre que le Bey avoit envoié il y a quelque tems à Pascal Paoli, Général des Mécontents en Corse, est revenu accompagné de Pacciola. Nous ne sommes pas tout à fait certains s'il y a réussi dans la commission dont il étoit chargé; mais on croit en général qu'il a conclu une trêve entre cette régence et la Corse.

Casimca (en Corse) le 19 Septembre. En conséquence d'une résolution prise dans le dernier Conseil de guerre, les troupes nationales sont divisées en plusieurs corps, et sont postées si avantageusement, qu'elles peuvent en même tems observer le mouvement de l'ennemi, et s'aider les uns les autres. L'armée des Corfes se renforce tous les jours par des volontaires. Deux Lieutenans-Généraux, Abbattucci et Gafforio, sont dénommés pour commander les opérations militaires dans les quartiers où Paoli ne peut être présent.

Varsovie, le 8 Octobre. Hier il arriva un courier de Lithuanie, avec la nouvelle que les Confédérés de Brazaw ont eu une vive rencontre avec les troupes Russiennes, dans laquelle les premiers ont été fort maltraités, aiant eu environ 400 de tués et blessés, et ont perdu huit pieces de canons et tout leur bagage.

Petersbourg, le 11 Octobre. L'Impératrice qui a fait tout ce que son honneur et le droit des nations permet pour prévenir une rupture avec le Grand Seigneur, attendra l'événement avec tranquillité. Sa Majesté est dans un état propre à repousser la force par la force, et elle a sujet de se reposer sur la fidélité aussi bien que sur la valeur de ses troupes. Il est en quelque façon particulier que la Porte ferait ses armemens si tard dans la saison, et il y a apparence, que si la guerre devoit être déclarée au plutôt, les opérations ne pourroient commencer avant le printems prochain.

L O N D R E S, le 20 Octobre.

On dit que plusieurs Dames de la premiere condition et fortune d'Angleterre, vont ouvrir une souscription volontaire en faveur de l'intrepide héros de la Corse, à l'imitation de ces incomparables du beau sexe qui dans la guerre derniere souscrivirent volontairement pour une somme considérable d'argent pour aider la présente Impératrice Reine de Hongrie.

Le 22 Octobre. Il paroît qu'il y a des nouvelles de France qui marquent, que le Controllleur général des finances y a été rélégué dans ses terres pour quelque mauvaise conduite dans son emploi.— Cet Officier est à égal au premier Lord de la Tresorerie ou Chancelier de l'Echiquier ici.

Nous apprenons qu'il arriva hier quelques dépêches d'importance à St. James, de la part de la cour de Berlin, et qu'elles furent mises aussitôt devant le Conseil Privé, qui étoit assemblé au tems de leur arrivée.

Le 25 Octobre. Des lettres de Lisbonne en date du 20 Septembre disent, "Vû que la requête que les Anglois présenterent au sénat, demandant de ne point être compris dans les Ordonnances dernièrement publiées, qui défendent la vente du bled dans des magazins particuliers, a été rejetée, on croit que l'honorable Henry Lyttleton, Ministre Britannique à cette cour, appellera directement au Roi pour réparation, ce que les Marchands Anglois se flattent d'obtenir de la maniere la plus prompte, ce pourquoi ils s'adressent maintenant, est conforme aux privilèges dont ils jouissent dans ce royaume."

Le 27 Octobre. Le Chevalier George Macartney est nommé à l'office de Paieur-Général adjoint de l'Irlande, à la place du Colonel Barre, ce Seigneur aiant résigné.

Quelques lettres de Livourne marquent, que trois districts en Corse, qui s'étoient rendus dernièrement aux François, s'étoient de nouveau revoltés, en faveur de Paoli, s'étant mis en possession d'une grande quantité d'artillerie, de munition, et d'argent, et fait plusieurs prisonniers parmi leurs nouveaux maîtres.

Le 29 Octobre. Parmi les autres divertissemens préparés pour sa Majesté Danoise en France, il y en a un de particulier d'une grande chasse dans les bois de Chantilly, à la lumiere, pour lequel sujet le Prince de Conti a donné ordre d'y mettre au plutôt plus de 150,000 lampes avec de grosses mèches.

Des lettres de Paris marquent, que la cour avoit reçu avis que Paoli dans une derniere assemblée des Chefs des Corfes, les avoit assuré, qu'on lui avoit promis de trois cotés différens (montrant en même tems lettres) de le secourir abondamment d'argent et de munitions dans très peu de tems.

Le 15 Novembre. Les avis reçus par l'Egmont vaisseau des Indes, confirment la nouvelle de la conclusion d'une paix avec le Nizam, moyennant une somme d'argent qu'on lui paiera; mais la guerre avec Hyder Alli continue avec beaucoup d'opiniâtreté, et avec des fraix prodigieux pour les Anglois. Hyder Alli tient son armée dans un pais montagneux, où nos troupes ne peuvent agir, et il nous harcele frequemment avec sa cavallerie. La grande distance du lieu où se fait cette guerre à nos colonies, la rend non seulement très fraieuse, mais produit encore beaucoup de difficultés à fournir notre armée de provisions, et le Colonel Smith, commandant en chef les troupes de la compagnie, a été pour ce sujet d'avis de se retirer plus près d'icelles, un peu avant que l'Egmont quitta Madras.

Extrait d'une lettre d'un Monsieur dans les Indes, datée à bord du Lord Mansfield, dans la rade de Tellechery, le 15 Avril, 1768.

"Il ne vous fera pas désagréable de voir le court détail d'une expédition que nous avons faite, depuis que nous sommes dans ce pais; il y a un Hyder Allé Nag, qui est maintenant un des plus puissans princes de ce pais, qui de caporal de Seapoys, s'est emparé de tout le pais depuis Bombay jusqu'à Madras, et qui en l'année 1767 marcha à la tête d'une armée de 100,000 hommes contre notre Nadab d'Arant sur la côte Coromandel, et dans le même tems nous étions en paix avec eux-ci. Mais au mois de Fevrier, 1768, le Gouverneur et Conseil de Bombay resolurent de faire une expédition sur ses principaux établissemens sur cette côte appelée Mangoloure, pais fort

1768, the Governor and Council of Bombay were determined to send an Expedition against his principal Settlement on this Coast, called Mangalore, a very rich and fruitful Country, and for this Service were appointed two European Ships, the Lord Mansfield, and Earl Chatham, a 40 Gun Ship, belonging to the Company, and four or five Ketches for Bombs, or any other Service; we took 400 European Troops, and 800 Seapoys, on Board, with this Force set Sail from Bombay, February 16, 1768, and the 24th got off Mangalore; we found in the Road four large Ships and several small Vessels, which we took. The 25th landed the Troops, without any other Loss than some of the Boats broke to Pieces, and the Ammunition damaged, the Commandant sent an Order on Board all the Ships, for as many Seamen, Volunteers, as could be spared; 50 went out of our Ship, amongst which Number was our first Officer and myself, with an Intent to storm a small Fort, that commanded the Mouth of the River. The 26th, at three o'Clock in the Morning, 100 Seamen, armed with Pistols and Cutlasses, and five Scaling-Ladders, with a Company of Grenadiers, stormed and took the little Fort, without any other Loss than three or four Seamen wounded by their own Indiscretion, in going off the Ramparts before the Enemy was quieted. It was very remarkable, that there was no more Loss here, as the Walls were guarded by a resolute Set of Men, called Moples, that take an Oath on their Alcoran, never to yield to a Christian with Life. On this Account, and the Obstinacy of the Sailors, there were many of them inhumanly butchered; there were 20 killed, and as many mortally wounded, most of them having 20 Cuts on the Head and other Parts of the Body, about 40 of them that came to the Officers for Protection, were saved from the Massacre. Our Soldiers and Sailors have got a cruel Notion instilled in them, that they should never spare the Lives of any of these Men when they are fighting against them; though they would not spare our Lives if they had us in their Power, yet we, as Christians, and Men that ought to know better, should shew them a good Example, and save them, to try to convince them of their Error.

There were about 200 Men in this Fort, all, but the above-mentioned, escaped out of the Gate, and crossed over the River: The taking of this Fort was very necessary to the carrying on the Expedition, for it gave us the Command of the River, where all the Stores could be landed without any Danger, and likewise annoyed the Grand Fort from it. The 29th, got all the Boats of the Fleet into the River, with Intent to cross it the next Morning: At three in the Morning (March the first) begun to embark, and at five crossed the River, and marched directly up to the Fort; the Governor, seeing us resolute, was afraid of being taken in the Fort, mounted his Horse, and drew them all up at the Gate, thinking to keep us off; but after a very small Skirmish with them they fled, and left us in Possession of one of the strongest Forts in this Country. We had here only a Captain of the Company of Marines, and a Serjeant of Grenadiers, slightly wounded; so far we have been very successful, and gained our principal Aim with very little Loss, and put ourselves in Possession of a very rich and fertile Country. There was in the River four large Ships and several small Vessels, and in the Fort great Quantities of Stores of all Kinds. We have great Expectations of Prize-money, but am afraid we shall be disappointed. The 11th we sailed for Tellecherry, to take in Part of our China Cargo, but it not being ready, we were sent to a Place called Cochine. We were not so successful in our Wars here, for in our Way to this Place we saw some of the Enemy's Vessels on Shore; we mastred and armed our Long-Boat and Pinnace, and sent after them, one of which the Pinnace took; but in towing her out there was one of our Men killed, and I believe the Prize was not worth risking a Man's Life for her. This I hope ends all our Wars, as we shall be obliged to leave this Coast for China the Middle or latter End of May, and am in Hopes of seeing you, and all my good Friends, in the Month of June or July, 1769.

B O S T O N, JANUARY 26.

Extract of a Letter from London, dated November 1, 1768

"Respecting the Non-importation of Goods by the Gentlemen of your Province, &c. for a considerable Time, we think must work for the Good of the Whole; and we cannot help thinking it as the most judicious Step that has yet been taken by the Colonies:—We hope in the Course of the coming Winter our American Friends will be set at Ease, as it is the general Opinion that every Circumstance that (reasonably) gives them Uneasiness, will be fairly attended to:—We sincerely wish a happy Termination of the present Disquietudes, and are very respectfully yours, &c.

Extract of a Letter, dated November 10, from one of the first Houses in London.

"We think the Determination of the Colonists not to import Goods, the most judicious Step they have yet taken, and must work for general Good. —We see with true Concern the Distresses of your Town particularly; but as the Parliament is now sitting, and the American Affairs to come speedily on the Carpet, we are not without Hopes that Matters will be settled to the Wishes of both Sides; we should be extremely happy in being any Way instrumental thereto."

By several other private Letters from London we learn, That Mr. Wilkes's Affairs wore a very promising Aspect: That the Ministry and People of Great-Britain are much relaxed in their severe Sentiments of America; and that our Friends increased daily:—That the Eyes of the Nation begin to open, and the Generality of them are now sensible that we owe much of our Distress to the Misrepresentations of Persons among ourselves: One Letter says, "What Horror must seize those Men, who, upon Reflection, find they have been instrumental in bringing such Misery upon their Country, and that by false Representations too."—That Dr. F. had given it as his Opinion, in various Companies, that by a steady, prudent and moderate Behaviour, we might obtain a full Relief from the Grievances under which we labour, and commends the Resolution of the Merchants here not to import Goods, as a necessary Step towards it.—That it was the Opinion of many judicious Men, that the B—d of C—rs would be abolished, and our obnoxious — removed, and that every Matter of Complaint would meet with a fair and candid Attention from Parliament.

January 30. — *Extract of a Letter from London, November 19.*

"We are all in a ferment about your American affairs; some of your friends here, at first, imagined that they would be settled according to your and their wishes, from the immediate prospect of a war with France, but that prospect and the comfort arising from it have vanished, the Corsican affairs being now adjusted: the principal business therefore before the Parliament will be your affairs. Governor B—d is in the highest credit with his Majesty and his Ministers; and it is confidently said, will be created a Baronet:—Instead of recalling the Board of Commissioners, it is in contem-

riche et fort fertile; et pour ce sujet on destina deux vaisseaux Européens, le Lord Mansfield et le Comte de Chatham, vaisseaux de 40 canons, appartenant à la compagnie, et quatre ou cinq galiotes à bombes, ou pour toute autre usage; nous primes quatre cent Européens et 800 Seapoïs à bord, avec cette armée nous mîmes à la voile de Bombay le 16 Fevrier, 1768, et le 14 nous gagnames Mangoloure, nous trouvames dans la rade quatre grands vaisseaux et plusieurs petits que nous primes. Le 25 les troupes débarquerent sans aucune autre perte que quelques bateaux mis en pieces, et les munitions endommagées, le commandant envoya un ordre à bord de tous les vaisseaux pour avoir autant de matelots volontaires dont on pourroit se passer, 50 fortirent de notre vaisseau, du nombre desquels étoit notre premier officier et moi, avec intention d'assiéger un petit fort, qui commandoit l'embouchure de la riviere. Le 26 à trois heures du matin cent matelots armés de pistolets et de sabres, avec 5 échelles et une compagnie de grenadiers, donnerent l'assaut et prirent le petit fort, sans aucun autre perte que trois ou quatre matelots blessés par leur propre indiscretion, en abandonnant les ramparts avant que l'ennemi fut tranquille. Il est très particulier qu'il n'y eut pas ici une plus grande perte, vû que les murs étoient gardés par un parti d'hommes résolûs nommés Moples, qui prêtent serment sur leur Alcoran de ne se rendre jamais à un Chrétien en vie, pour cette raison, et l'opiniatreté des matelots, il y en eut beaucoup d'eux de massacrés inhumainement, il y en eut 200 de tués, et autant de blessés mortellement, dont la plupart ont 20 blessures à la tête et autres parties du corps, environ 40 d'eux qui vinrent vers les officiers pour être secourûs furent sauvés du massacre. Nos soldats et nos matelots ont pris la cruelle résolution, de n'épargner jamais la vie d'aucun d'eux quand ils combattent contre eux, puisqu'ils n'épargneroient pas notre vie s'ils nous avoient en leur pouvoir, cependant nous pensons que des Chrétiens et des hommes qui savent mieux, leur montreroient un bon exemple et les sauveroient, pour éprouver à les convaincre de leur erreur.

Il y avoit environ 200 hommes dans ce fort, tous excepté ceux dont il est parlé ci-dessus, s'échapperent par les portes, et traverserent la riviere; la prise de ce fort étoit fort nécessaire à la poursuite de l'expédition, car elle nous procura le commandement de la riviere où toutes les munitions pouvoient être débarquées sans aucun danger, et de-là on incommodoit beaucoup le grand fort. Le 29 toutes les chaloupes de la flotte gagnerent la riviere dans le dessein de la traverser le lendemain matin; à trois heures le matin, le premier Mars, on commença à s'embarquer, et à cinq on passa la riviere, et l'on marcha directement vers le fort; le Gouverneur leur voyant résolûs, craignit d'être pris dans le fort, monta sur son cheval, les retira tous à la porte, pensant de nous empêcher; mais après une legere escarmouche avec eux, ils prirent la fuite et nous laisserent en possession d'une des plus fortes forteresses du país. Nous n'eumes là de blessés qu'un Capitaine des soldats de marine, et un soldat des grenadiers blessé legerement; jusques là nous eumes beaucoup de succès, et obtinmes notre principal but avec très peu de perte, et nous nous rendimes maîtres d'un país très riche et très fertile: il y avoit dans la riviere quatre grands vaisseaux et plusieurs petits bateaux, et dans le fort une grande quantité de munitions de toute espee. Nous nous attendions beaucoup à une recompense, mais je crains bien d'être trompé; le 11 nous mîmes à la voile pour Tellychery, pour charger une partie de notre porcelaine, mais comme elle n'étoit pas prête, on nous envoya dans un endroit nommé Cochine. Nous n'avons pas été si heureux dans nos guerres ici; car dans notre chemin pour cette place, nous vîmes quelques vaisseaux des ennemis sur le rivage; nous mâtames et armames notre grand bateau et notre pinace, et envoiâmes après eux; la pinace en prit un, mais en le tirant à nous un de nos gens fut tué, et je crois que la prise ne méritoit pas de risquer la vie d'un homme. Ceci, je crois finit toutes nos guerres, vû que nous serons obligés de quitter cette côte pour la Chine au milieu ou à la fin de May, et je suis dans l'espérance de vous voir et tous mes amis au mois de Juin ou Juillet, 1769.

B O S T O N, le 26 Janvier.

Extrait d'une lettre de Londres, du 1 Novembre.

"Touchant la résolution des Messieurs de votre province de ne mander aucune marchandise, &c. pendant un tems considérable, je crois qu'elle contribueroit au bien général, et nous ne pouvons nous empêcher de penser que c'est le moien le plus judicieux que les colonies aient encore pû prendre. — Nous espérons dans le cours de l'hiver prochain, que nos amis de l'Amérique feront remis en repos, vû que c'est l'opinion générale, que tous les objets qui les chagrinent (avec raison) seront mûrement examinés. — Nous souhaitons sincèrement une heureuse issue de tous les troubles présents, et sommes avec beaucoup de respect, vos, &c.

Extrait d'une lettre du 10 Novembre, d'une des premieres maisons de Londres.

"Nous pensons que la résolution de ceux des colonies, de ne pas faire venir de marchandises, est la demarche la plus judicieuse qu'ils aient faite jusqu'à présent, vû qu'elle doit produire le bien général. — Nous voions avec un véritable chagrin les miseres de votre ville en particulier; mais comme le Parlement est actuellement assemblé, et que les affaires de l'Amérique seront mises avec diligence sur le tapis, nous ne sommes pas sans espérance que les matieres ne soient accommodées aux souhaits des deux partis. Nous nous croirions extrêmement heureux, si nous pouvions en quelque façon servir d'instrument à cela."

Par plusieurs autres lettres particulieres de Londres nous apprenons, que les affaires de Mr. Wilkes avoient une apparence très favorable: Que le Ministère et le peuple de la Grande-Bretagne se sont beaucoup relâché de leur severité envers l'Amérique, et que nos amis augmentent tous les jours. — Que les yeux de la nation commencent à s'ouvrir, et que la plupart sent maintenant que nous sommes redevables de nos miseres aux mauvaises représentations des personnes parmi nous; une lettre dit, "Quelle horreur doit faire ces gens, qui en réfléchissant, trouvent qu'ils ont été les instrumens des miseres de leur país, et cela par de fausses représentations." — Que le Docteur Franklin avoit donné comme son opinion dans plusieurs compagnies, que par une conduite constante, prudente, et modérée, nous pouvons obtenir un soulagement entier aux miseres que nous souffrons, et qu'il recommande aux marchands la résolution de ne faire venir aucune marchandise, comme un moien nécessaire pour cela. — Que c'étoit l'opinion de plusieurs personnes judicieuses, que la C—re de C—res seroit abolie, et ceux qui nous nuisent éloignés, et que tout sujet de plainte obtiendrait une équitable et sincere attention du Parlement.

Extrait d'une lettre de Londres, du 19 Novembre.

"Nous sommes tous en mouvement touchant vos affaires de l'Amérique; quelques uns de vos amis ici d'abord s'imaginèrent qu'elles auroient été accommodées selon vos souhaits et les leurs, par la vûe prochaine d'une guerre contre la France, mais cette perspective et la consolation qui en provenoit

plation here, to send out two additional members; the American revenue being considered, by all our financiers, as a certain and increasing fund; which will soon be able to pay all the officers on your civil and military establishment; and even in time, may contribute to relieve the mother country, from the immense debt under which she now labours.

"It is certain that Lord Hillsborough will remain in office, the nation having a very high opinion of his judgment and abilities, his court interest is also very strong. Every person in power seems to hold it as a fixed principle, that America must be made sensible of her subordination to the British legislature.

"Several Officers are spoke of for your commander in Chief, some who will be asked, it is thought will decline accepting it; and others, who wish to be appointed, will be overlooked; but it is the general opinion, that Sir Jeffery will be the Man, and that he will set out very well instructed.— You may, however, be assured that an officer will be appointed, who is intirely free from colonial prejudices.

"We hear the opinion of the twelve Judges concerning your asserted rights, is to be the previous step-taken towards your intended regulation: We do not imagine that the parliament will either enter into a refutation of all your letters and petitions, or into a correspondence with Messieurs the Speakers, but will give the several Agents, and some of the principal men of your Province, an opportunity of explaining and defending their Rights *Coram Senatu*.

"We are well acquainted with the names and principles of the leading members of your late Assembly; and we look forward with no small degree of expectation and impatience, to the time, when, your great Orator will defend the assumed rights of the new world at the Bar of our House of Commons: For from the great attention paid him on your continent, we have formed very high opinions of his genius and parts.

"It is whispered about by our knowing politicians, that considerable alterations will be made in your government; that your Town-Meeting will be abolished, and your tradesmen, &c. obliged to incorporate themselves; that his Majesty will take upon himself the care of nominating the Council, and that the Commanders in Chief of the navy and army, and the Commissioners of the Customs, will have seats there.—Your Assemblies, as soon as they are called again, will be required to pass a bill, before they proceed to other business, acknowledging, in the fullest manner, the supreme authority of the Parliament of Great-Britain."

PHILADELPHIA, February 9.

Extract of a Letter from London, November 25, 1768.

"An Alliance is actually concluded between Russia, Sweden, Denmark, Prussia, Holland, and England, to counter-act the Family Compact.—The Parliament have determined two Elections void, and new Writs are issued in Consequence; it is supposed many others will be determined in the same Manner."

A D V E R T I S E M E N T S .

T O B E L E T ,



FROM the first Day of May next, the House in Palace-Street, now in the Possession of Mr. Gilbert M^r Randle. Enquire of John M^r Cord.

DISTRICT of QUEBEC, to wit: IN Virtue of certain Writs, to me

directed, against the Goods and Chattels, Messuages, Lands and Tenements, of Mr. Henry Mongeon, will be exposed to Sale, at my Office, in Quebec, on the 7th Day of April next, the House and Land formerly advertised, situate in Poor-Street, in the City of Quebec, now in the Occupation of Mr. James Sinclair, is in a good Stand for the Retail Business. — Also a Lot of Land, situate in the Parish of Beauport, of two Perches or thereabouts in Width, and two Arpents and an Half in Depth, more or less, together with the Stone House thereon, and a Smith-Shop built with Stone, now in the Occupation of the said Henry Mongeon. The Sale to begin at 10 o'Clock precisely, when the Conditions of Sale will be made known, by

JACOB ROWE, D. P. M.

N. B. Any Person or Persons, not having given in their Claims, are desired to make the same known, before the Day of Sale, to the said Provost-Marshal.

QUEBEC, 13th March, 1769.

AND on Friday, the 24th Instant, will be further expos'd to Sale, at said Office, the Land, &c. of Mr. Raynourd, situated at the River du Loup; the Land is Eleven Arpents in Front on said River, by Forty Arpents in Depth; it will be sold in two distinct Lots, the first of six Arpents with the Dwelling-house, &c. the other five Arpents, and will then be finally adjudged to the highest Bidder, by

JACOB ROWE, D. P. M.

N. B. The Sale to begin at 11 o'Clock precisely. — Quebec, 13th March, 1769.

District de Québec, à Savoir: EN vertu d'un Writ ou Ordre à moi adressé, contre les biens, effets, terres et possessions de Mr. Henry Mongeon, on exposera en vente, à mon bureau à Québec, le 7 d'Avril prochain, la maison et terre annoncées ci-devant, située dans la rue des Pauvres dans la ville de Québec, maintenant occupée par Mr. Jaques Sinclair, elle est bien située pour le commerce en débit. Comme aussi une portion de terre située dans la paroisse de Beauport, de deux perches ou environ de largeur, et de deux arpents et demi de profondeur, plus ou moins, avec la maison de pierres dessus, et une forge bâti en pierres, maintenant occupées par le dit Henry Mongeon. La vente commencera précisément à dix heures, tems au quel les conditions de la vente seront données à connoître par

JACOB ROWE, D. P. M.

N. B. Tous ceux qui n'ont pas envoyé leurs prétentions, sont priées d'en donner connoissance au dit Prévôt Maréchal avant le jour de la vente. — Québec, le 13 Mars, 1768.

ET Vendredi 24 du présent, on exposera de plus en vente au dit Bureau, la terre de Mr. Raynourd, située à la Rivière du Loup; la terre est d'onze arpents de front sur la dite Rivière sur quarante de profondeur; elle sera vendue en deux portions séparées, la première de six arpents, avec la demeure, et les autres cinq arpents feront la seconde; lesquelles seront alors définitivement adjugées au plus offrant par

JACOB ROWE, D. P. M.

T O B E S O L D ,

At the PRINTING-OFFICE, Cheap (FOR CASH ONLY) the following STATIONARY, viz.

SUPERFINE Imperial Paper, Royal and Medium Ditto, Demy Ditto, Thick and Thin Post Ditto, Propatria and Fool's Cap Ditto, Thin Quarto Post gilt and plain Ditto, Marble Ditto, Embos'd Ditto, Blue Ditto, Blotting Ditto, Parchment, Quills, black Ink-powder, WARRANTED GOOD, black Sealing Wax, red and black Wafers, Pounce and Pounce Boxes, an Assortment of neat Pewter and Lead Ink Stands, Barlow's Penknives, Ivory Knives and Folders, red Tape, Letter Files, Steel Cafes for black Lead Pencils, Fountain Pens, Paper Cafes, Slates and Slate Pencils, red Morocco and black Leather Pocket Books, fine shining Sand and Sand-Boxes, Ink-Glasses, Leather and Fish Skin Ink-Cases, BLANK BOOKS of various Sorts and Sizes, rul'd and plain, &c. &c.

font évanuies, les affaires des Corfes étant maintenant ajustées; c'est pourquoy la principale affaire devant le Parlement sera la votre. Le Gouverneur B——d est dans le plus haut crédit auprès de sa Majesté et de ses Ministres, et l'on dit avec confiance, qu'il sera créé Baronnet! — Au lieu de rapeller la Chambre des Commissaires, on examine ici si l'on enverra encore deux autres membres de plus; le revenu de l'Amérique étant considéré par tous nos financiers, comme un fond certain d'augmentation, qui fera bientôt capable de paier tous vos officiers civils et militaires, et qui même dans la suite pourra contribuer à soulager la Mere-patrie, de la dette immense dont elle souffre maintenant.

"Il est certain que le Lord Hillsborough demeurera en office, la nation aiant une opinion très haute de son jugement et de sa capacité, son crédit à la cour est aussi très fort. Toutes les personnes en autorité semblent avoir pour principe constant que l'Amérique doit sentir sa subordination à la législature Britannique.

"On parle de plusieurs officiers pour votre commandant en chef; on croit que quelques uns qui seront demandés s'excuseront de l'accepter; et que d'autres qui souhaiteroient d'être nommés seront négligés; mais c'est l'opinion générale, que le Chevalier Jeoffroi fera cet homme, et qu'il partira avec de très bonnes instructions.— Cependant vous pouvez être assurés qu'on nommera un officier qui est entierement exempt de préjugés des colonies.

"Nous apprenons que l'opinion des douze Juges touchant les droits que vous réclamés, sera la première demarche faite vers le régleme qu'on propose. Nous ne pensons pas que le Parlement entrera soit dans une réfutation de toutes vos lettres et requêtes, ou dans une correspondance avec Messieurs les Orateurs, mais qu'il donnera aux divers Agens et à quelques unes des principales personnes de votre province le tems propre pour expliquer et défendre leurs droits *coram Senatu*.

"Nous avons une parfaite connoissance des noms et des principes des principaux membres de votre dernière assemblée; et nous attendons avec une assez grande impatience le tems auquel votre grand Orateur défendra les droits réclamés par le nouveau monde à la barre de la Chambre des Communes: car par les grandes attentions qu'on a pour lui sur votre continent, nous avons conçu une fort haute opinion de son esprit et de ses talens.

"On dit tout bas parmi nos meilleurs politiques, qu'on fera plusieurs changemens considérables dans votre gouvernement; que votre assemblée de ville sera abolie, et vos négocians, &c. obligés de s'incorporer; que sa Majesté prendra sur elle-même le soin de nommer le Conseil, et que les commandans en Chef de terre et de mer, et les Commissaires de la Douane, y auront leur place.— Aussitôt que vos assemblées seront rapellées, elles seront requises de passer un bill, avant de procéder à toute autre affaire, dans lequel elles reconnoîtront de la maniere la plus étendue, l'autorité supérieure du Parlement de la Grande-Bretagne."

PHILADELPHIE, le 9 Fevrier.

Extrait d'une lettre de Londres, du 25 Novembre.

"Il y a maintenant une alliance conclue entre la Russie, la Suede, le Dannemark, la Prusse, la Hollande et l'Angleterre, pour contre-balancer le Pacte de Famille.— Le Parlement a déclaré deux élections nulles, et a expédié deux nouveaux Writs en conséquence; l'on suppose que plusieurs autres seront déclarées de même maniere."

Et par diverses autres lettres de Londres nous apprenons, que le Parlement a demandé toutes les lettres du Gouverneur Bernard, du Lord Hillsborough, et tous les autres papiers.

A V E R T I S S E M E N S .

ON fait à savoir, qu'il se tiendra une Assemblée de

de la Société établie dans cette ville, pour prévenir et éteindre le feu, chez Mr. PRENTIES dans la Basse-ville, le 20 Mai prochain, à cinq heures l'après-midi.

Comme l'on trouve de telles Sociétés d'une grande utilité dans les Colonies voisines, on s'attend que tout bon Citoyen encouragera la présente de tout son pouvoir.

Les personnes qui souhaitent de voir le Plan et les Réglemens peuvent s'adresser à Mr. GUILLAUME MIERS dans la Haute-ville, à Mr. PIERRE TRAVERS dans la Basse-ville; et ceux qui souhaitent de devenir Membres de la Société, sont priés d'envoyer leur demande par écrit, le, ou avant le 20 Mai.

Québec, le 8 Mars, 1768.

GUILLAUME MIERS, Secrétaire.

NOTICE is hereby given, That a Meeting of

the Society, lately established in this City, for preventing and extinguishing Fires, will be held at Mr. Prenties's, in the Lower-Town, on the 20th Day of May next, at five of the Clock in the Evening.

As Societies of this Nature are found to be of great Utility in the neighbouring Colonies, it is expected that every good Citizen will promote the present, by every Means in his Power. Persons desirous of seeing the Plan and Regulations, may apply to Mr. William Miers, in the Upper-Town, or to Mr. Peter Travers, in the Lower-Town, and those who chuse to become Members of the Society, are desired to send their Request, in Writing, to the Secretary, on or before the said 20th of May.

Quebec, 8th March, 1769.

WILLIAM MIERS, Secy.

ON fait à savoir au Public, que M. CHATELAIN

DERIGNY, Chirurgien à l'Assomption, a fait un arrangement avec ses Créanciers, et que M. Simon Sanguinet, Ecuier, a été chargé de faire le recouvrement de toutes ses dettes, tant par obligations, billets que livres de comptes: Toutes personnes qui doivent au dit Sieur Chatelain, sont priées de satisfaire à leurs créances sous quinze jours, à mon dit Sieur Sanguinet, qui leur donnera une décharge valable étant autorisé à cet effet, passé lequel tems il sera obligé de se servir des rigueurs de la justice.

Montréal, le 6 Mars, 1769.

SANGUINET, Notaire et Avocat.

UNE Seigneurie, nommée la Pointe à l'Orignae,

de deux lieues de front sur deux lieues de profondeur, au-dessus de Montréal, et de la Seigneurie de Vaudreuil, appartenante actuellement à Mr. de Lotbiniere, est à vendre. La dite Seigneurie de la Pointe à l'Orignae, concédée en l'année 1674, par la Campagne des Indes Occidentales, dont le titre existe en original, et qui est dûment enregistré au desir de l'Ordonnance de la Province, au Bureau du Secrétariat, du 31 Mars, 1766. On s'adressera à Mr. le Baron de Longueuil, Seigneur de Soulanges, à qui elle appartient.

LE Public est averti, que le Sieur François

Duaine, résidant à Machiche, a vendu à Jean Jenison, résidant à St. Charles, la demie lieue de Seigneurie de front sur une lieue de profondeur, sise dans la riviere Chambly, tenant à Mr. Rouville du côté du sud-est, en deux lots, dont un lot de 28 arpents de front, et l'autre lot de 14 arpents de front, tels qu'ils sont échés au Sieur Cornoyer, Sieur de la Frenier des Trois-Rivieres, défunt, selon l'acte de cession et Vente, passé par le dit Sieur Cornoyer au dit Sieur Duaine.— Toutes personnes qui ont quelque demande ou prétention sur la part de Seigneurie ci-dessus désignée, directement ou indirectement, sur tel titre ou pour telle cause qui ce puisse être, n'ont qu'à s'adresser en dedans de 30 jours de cette date, au Sieur JEAN BTE. LE BRUN DE DUPLÉSSI, Notaire à Québec, ou au Sieur PIERRE MEZIERE, Notaire à Montréal, ou au Sieur GRISET, Notaire à Chambly, à défaut de quoi l'acquéreur fournira le montant du prix de son acquisition en conformité du contrat, et les regardera comme dûment-déchus de tout droit qu'ils pouvoient prétendre.

A St. Charles, le 8 Mars, 1769.

JEAN JENISON.

IGNACE SIMARD et FRANCOIS TARDIF,
demeurans au fauxbourg de Québec, près Montréal, avertissent le public, qu'ils ont achetée dès l'année 1763, de Pierre Fontigny dit Saint Jean, tisserand, demeurant aux dit Montréal, un emplacement et maison dessus construite, situé aux dit fauxbourg, de 40 pieds de front sur 120 pieds de profondeur, tenant pardevant à la grande rue regnant le long du dit fauxbourg, et par derrière aux héritiers de Charles Pervaise, d'un côté à la rue St. Joseph, d'autre côté au nommé Langoumois; que pour parfait paiement du prix de la dite acquisition ils redoutent encore au vendeur environ Deux Mille Shillings de cette province: Si quelqu'un ou quelques uns a, ou ont quelques droits, privilèges, et hypothèques, sur les dits maison et emplacements, il est, ou sont, requis par cet avertissement, de se présenter à eux, et le faire connoître sous trois mois, à compter de ce jour; si non, et à faute de ce faire, ils seront déchus de leurs créances et privilèges.
Montréal, 2 Mars, 1769.

ON fait à savoir, que tous ceux qui sont redevables
à Mr. Guillaume Tichbourne, ci-devant à Québec, aient à les acquitter au plutôt, et à payer à Isaac Werden à Québec, procureur du dit Tichbourne, moi qui les exemptera d'être mis en les mains d'un Avocat: et tous ceux dans cette province qui ont quelques demandes à la charge du dit Tichbourne, sont priés d'envoyer leurs comptes dûment certifiés au plutôt au dit Werden, qui les acquittera en tout ou en partie, aussitôt qu'il lui parviendra de l'argent appartenant au dit Tichbourne.
Québec, le 8 Mars, 1769.

PUBLIC Notice is hereby given, That all Per-
sons indebted to Mr. William Tichbourne, late of Quebec, do forthwith discharge and pay the same to ISAAC WERDEN, of Quebec, Attorney to said Tichbourne, which will certainly prevent the same being put into the Hands of an Attorney. And all Persons in the Province, who have any Demands against said Tichbourne, are desired to send in their Accounts immediately, properly authenticated, to said WERDEN, who will discharge them in Part, or in full, as soon as he may be in Cash for Account of said Tichbourne.
QUEBEC, March 8, 1769.

LE Sieur Mondelet, Chirurgien à St. Charles, aiant
acheté la terre de Jean Marie Rensen, située dans la Seigneurie de Mr. Jennison, Rivière Chambly, fudite paroisse, avertit le public, que toutes personnes qui ont des demandes ou prétentions sur la dite terre, les fassent sous un mois, et faute par elles de les faire, elles seront déchues de leur droit.
MONDELET.

THE Subscriber informs the Publick, That he
will undertake to serve them throughout the Year with every Vegetable in Season, upon easy Terms, such to be warranted the best of its Kind, he having on Purpose last Summer imported: large and useful Variety of Seeds suitable to this Climate. For the Convenience of such as may be pleased to encourage this useful Undertaking, he will have a Cart to call at their Doors every Morning, with such fresh Garden Stuff as are then fit for Use. As he has been preparing for these Twelve Months past Materials to put the above Scheme in Execution, he therefore prays those who please to employ him, to give their Orders before the first of April, so that he may have proper Time to provide a suitable Quantity of Greens and Roots for the Summer, and a sufficient Quantity of Cabbages, Savoy, Celery, Carrots, Parsnips, Turnips, Beetrave, Onions and Potatoes, &c. &c. for the Winter.
JOHN WRIGHT.

RECEIVER-GENERAL'S OFFICE, St. Lewis-Street, Quebec, 7th February, 1769.
PUBLIC Notice is hereby given, That, in pur-
suance of Orders lately received in this Behalf, by the Receiver-General of this Province, from the Lords Commissioners of His Majesty's Treasury, the said Receiver-General proposes to demand and collect from all Vessels, that shall arrive in this Port, this ensuing Season, a Duty of,
Ten Shillings Sterling per Hoghead upon Wine.
Twenty Shillings Sterling per Hoghead upon Rum.
One Shilling per Velle, or Measure of Two Gallons, upon Brandy.
One Half-penny Sterling per Bottle of ordinary Wine.
Three Half-pence Sterling per Bottle of sweet Wine.
Five Pence Sterling per Gallon upon Eau de Vie de Liqueur.
And Three Farthings Sterling per Pound on all Tobacco and Snuff.
But upon all British Brandies and other Spirits imported in Vessels from Great-Britain, and being the Manufacture thereof, only one Half of the aforesaid Duty, which was levied by the French Government, in the Year 1757, on Brandies and Spirits of the like Quality imported into Canada, is to be demanded and Collected; His Majesty being Graciously Pleas'd to remit one Moiety of the Duties on British Brandies and Spirits, and the whole of the Duties on Dry Goods imported and exported, except the Duty on Tobacco and Snuff imported, as well in Tenderness to His Subjects in the Province of Quebec, as in Favour of the Manufactures of Great-Britain.
H. T. CRAMAHE, A. R. G.

Bureau du Receveur-Général, rue St. Louis, Québec, le 7 Février, 1769.
ON fait à savoir par le présent, qu'en conséquence
des ordres reçus dernièrement à ce sujet, par le Receveur-Général de cette Province, des Lords Commissaires de la Trésorerie de sa Majesté, le dit Receveur-Général se propose de demander et de lever de tous les vaisseaux qui arriveront dans ce port la saison prochaine un Droit de
Dix Shillings Sterling par Barrique sur le Vin.
Vingt Shillings Sterling par Barrique sur le Rum.
Un Shilling par Velle (ou mesure de deux Gallons) sur l'Eau-de-vie.
Un demi Sol Sterling par Bouteille sur le Vin ordinaire.
Un Sol et demi Sterling par Bouteille de Vin doux.
Cinq Sols Sterling par Gallon sur l'Eau-de-vie de Liqueur.
Et Trois Liards Sterling par livres sur le Tabac tant en feuille qu'en poudre.
Mais sur toutes les Eaux-de-vie d'Angleterre et autres Liqueurs venant dans des vaisseaux de la Grande-Bretagne, et y étant fabriquées, seulement la moitié des dits Droits que levait le Gouvernement François, l'année 1757, sur les Eaux-de-vie et Liqueurs de la même qualité venant en Canada, doit être demandée et levée; Sa Majesté aiant eu la bonté de remettre la moitié des Droits sur les Eaux-de-vie d'Angleterre et Liqueurs, et les Droits entiers sur les Marchandises Sèches, d'entrée et de sortie, excepté le Droit d'entrée sur le Tabac en feuille et en poudre, tant par bonté pour ses sujets de la Province de Québec, qu'en faveur des Fabriques de la Grande-Bretagne.
H. T. CRAMAHE, A. R. G.

AS MILES PRENTIES, Tavern-keeper in the
Lower-Town of Quebec, intends leaving the Province, he requests all Persons who have any Demands upon him, to give in their Accounts; and he also requests all Persons who are indebted to him, to make speedy Payment, so as he may be the better able to pay off his just Debts.
Mr. Prenties has to sell a Negro Woman, aged 25 Years, with a Mulatto Male Child, 9 Months old; she was formerly the Property of General MURRAY; she can be well recommended for a good House-servant, handles Milk well, and makes Butter to Perfection: Likewise a Negro Man, aged 23 Years, a very good House-servant, understands waiting upon a Gentleman, and looks well in Livery.

QUEBEC: Printed by BROWN & GILMORE, at the Printing-Office, in Parlour-Street, in the Upper-Town, a little above the Bishop's Palace; where Subscriptions for this Paper are taken in. Advertisements of a moderate Length (in one Language) inserted for Five Shillings Halifax the first Week, and One Shilling each Week after; if in both Languages, Seven Shillings and Six-pence Halifax the first Week, and Half a Dollar each Week after; and all Kinds of Printing done in the neatest Manner, with Care and Expedition.

IMPRIMERIE par BROWN & GILMORE, à l'imprimerie, rue du Parloir, dans la haute ville de Québec, au dessus de l'Evêché; où on reçoit des souscriptions pour la Gazette, dans laquelle on insérera des avertissements d'une longueur modérée, dans une langue, à Cinq Chelins d'Halifax chaque, la première semaine, et Un Chelin par semaine tandis qu'on souhaitera les faire continuer; dans les deux langues, à Sept Chelins et demi d'Halifax la première semaine, et Une demi Piafre par semaine après; tout ouvrage en imprimerie s'y fait proprement, avec soin et expédition.

SECRETARY'S OFFICE, QUEBEC, February 6, 1769.

WHEREAS His Excellency the Governor of
this Province has received Information that divers Persons in this Province presume to sell strong Liquors by retail without a Licence, to the great Encouragement of Idleness and Debauchery, and in open Contempt of the Ordinance of the 23d of February, 1768, made for restraining the Number of Publick Ale-houses and Victualling-houses in this Province; **PUBLICK NOTICE** is hereby given, That it is his Excellency's determined Resolution to cause the said Ordinance to be fully carried into Execution; and that in order thereunto, All Persons who, under Pretence of having formerly had Licences to keep Publick-houses, which have expired and not been renewed, and of having laid in a Stock of Liquor on a Presumption that they should obtain a Renewal of such Licences, or under any other Pretence whatsoever, shall, after the 25th Day of March, in this present Year, 1769, sell any strong Liquors by retail, or in any less Quantity than three Gallons at a Time, without being duly licenced thereunto in the Manner prescribed by the said Ordinance, shall be prosecuted for such Offences according to the Directions of the said Ordinance; and that the Bailiffs, of the several Parishes wherein any such Offenders shall reside, are strictly enjoined and required, by his Excellency the Governor, to give the necessary Informations concerning such Offenders to the Justices of Peace in their Neighbourhood.

By His EXCELLENCY'S Command,
GEO: ALLSOPP, D. Secy.

Du Bureau du Secrétariat, à Québec, ce 6 Février, 1769.

SON Excellence le Gouverneur de cette Province, étant informé que plusieurs personnes
dans cette dite Province, vendent des Liqueurs fortes en détail, sans aucunes permissions, ce qui ne peut qu'entretenir la saïnctanté et la débauche, au mépris de l'Ordonnance du 23 Février, 1768; faite pour restreindre le nombre des Cabaretiers en cette Province: Le Public est informé par ces présentes, que Son Excellence a pris la Resolution de faire mettre la dite Ordonnance dans sa pléine et entière exécution; et Ordonne, que toutes personnes, qui, sous le prétexte d'avoir eu ci-devant des Permissions de tenir Cabaret, qui sont expirées et qui n'ont pas été renouvelées, ont fait des provisions de Liqueurs fortes, sur l'espérance de les faire renouveler ou d'en obtenir, et qui vendront, après le vingt-cinquième jour de Mars de cette présente année, 1769, des Liqueurs fortes en détail, ou une moindre quantité que celle de trois Gallons à la fois, sans en avoir obtenu une Permission, ainsi et suivant qu'il est Ordonné par la dite Ordonnance, seront poursuivis pour telle contravention, en conséquence et au désir de la dite Ordonnance; et il est, par ces présentes, expressement Enjoint et Ordonné aux Baillis des différentes paroisses, dans lesquelles il se trouveroit des Contrevenans à la dite Ordonnance, d'en prendre information et de déclarer les coupables aux Juges à Paix qui seront dans leur voisinage.
Par Ordre de Son Excellence,
(Signé) GEO: ALLSOPP, D. Secrétaire.

Traduit par Ordre de Son Excellence,
F. J. CUGNET, S. F.

SECRETARY'S OFFICE, QUEBEC, 6th February, 1769.

PUBLICK NOTICE is hereby given, That his
Majesty has been pleased to approve and confirm, by an Order in his Privy-Council, dated on the 12th Day of August last, in the Year of Our Lord 1768, the Measures that have been taken by his Excellency the Governor of the Province of New-York, and the Honorable Paulus Æmilius Irving, Esq; then Commander in Chief of this Province, for settling the Boundary-Line between the said Provinces, by which the said Boundary-Line is fixed at the 45th Degree of North Latitude, conformable to the Limits laid down in his Majesty's Proclamation of October 1763; And that his Majesty has been pleased to order that the said Line of Division be run out and continued as far as the said Provinces Extend:
PROVIDED, in the first Place, That nothing contained in the said Order shall affect the Properties of his Majesty's New Subjects, having Possessions under proper Titles on those Parts of the Lands on the South Side of this Line, the Dominion of which was not disputed on the Part of the Crown of Great-Britain:
AND PROVIDED, in the second Place, that this Determination shall not operate wholly to deprive his Majesty's New Subjects of such Concessions on the South Side of the said Line, whereon they may have made actual Settlements and Improvements, although the said Lands may have been disputed by the Crown of Great-Britain: But that the Possessors of such Concessions shall be intitled to such a Part of them as shall be proportioned to the Improvements they have made thereon, at the Rate of Fifty Acres for every three Acres they shall have improved; provided they shall take out Grants for the said Parts under the Seal of the Province of New-York, subject to the usual Quit-rents, and that no Grant thereof, to any one Person, shall exceed Twenty Thousand Acres.
AND of this his Majesty's Pleasure signified by his said Order in Council, all those whom it may concern, are desired to take Notice and govern themselves accordingly.
By His EXCELLENCY'S Command,
GEO: ALLSOPP, D. Secretary.

Du Bureau du Secrétariat, à Québec, ce 6 Février, 1769.

LE Public est informé par ces Présentes, qu'il a plu à sa Majesté d'approuver et con-
firmer par un Ordre en son Conseil Privé, en date du douzième jour du mois d'Août de l'année de notre Seigneur 1768, l'opération faite par Son Excellence le Gouverneur de la Province de la Nouvelle-York et l'Honorable PAUL EMILE IRVING, Ecuier, lors Commandant en Chef de cette Province, pour fixer la Ligne de séparation entre les dites Provinces, par laquelle la dite Ligne de séparation est constatée au 45e degré latitude Nord, conformément aux limites prescrites dans la Proclamation de sa Majesté du mois d'Octobre, 1763, et qu'il a plu à sa Majesté d'ordonner que la dite Ligne de séparation courroit et continueroit suivant l'étendue des dites Provinces.
Pourtant, en premier lieu, que ce qui est contenu dans le dit Ordre, ne pourra déranger les propriétés des nouveaux sujets de sa Majesté, qui possèdent en vertu de bons titres, des concessions dans la partie de terres du côté du Sud de cette Ligne, dont la Souveraineté n'a jamais été disputée par la Couronne de la Grande-Bretagne.
Et pourtant, en second lieu, que cette Ligne ainsi fixée, ne privera pas en entier les nouveaux sujets de sa Majesté de telles concessions du côté du Sud de la dite Ligne, sur lesquelles il pourra se trouver des établissemens réels et des défrichemens, quoique les dites terres aient pu être disputées par la Couronne de la Grande-Bretagne, mais seulement que les propriétaires de telles concessions seront en droit de demander, partie des dites terres proportionnellement aux défrichemens qu'ils y auront fait, sur le pied de cinquante arpens pour chaque trois arpens défrichés, et seront tenus d'en obtenir des concessions sous le Sceau de la Province de la Nouvelle-York, lesquelles concessions seront sujettes aux rentes accoutumées, et qu'il ne sera accordé aucune concession à qui que ce soit, excédente la quantité de vingt mille arpens.
De cette déclaration de la volonté de sa Majesté, ainsi signifiée par le dit Ordre en Conseil, tous ceux qui y sont intéressés, sont avertis d'y faire attention et de s'y conformer.
Par Ordre de Son Excellence,
(Signé) GEO: ALLSOPP, D. Secrétaire.

Traduit par Ordre de Son Excellence,
F. J. CUGNET, S. F.

BUREAU du SECRETARIAT.

IL a plu à Son Excellence de nommer Mr. JEAN FRANCKS Inspecteur des Cheminées
pour les villes et fauxbourgs de Québec, de Montréal, et des Trois-Rivieres, pour faire observer les Ordonnances de cette province pour prévenir les accidens d'incendies.

QUEBEC: Printed by BROWN & GILMORE, at the Printing-Office, in Parlour-Street, in the Upper-Town, a little above the Bishop's Palace; where Subscriptions for this Paper are taken in. Advertisements of a moderate Length (in one Language) inserted for Five Shillings Halifax the first Week, and One Shilling each Week after; if in both Languages, Seven Shillings and Six-pence Halifax the first Week, and Half a Dollar each Week after; and all Kinds of Printing done in the neatest Manner, with Care and Expedition.